



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

10833/86 (Presse 187)

1125th meeting of the Council
and the Ministers for Education
meeting within the Council

Brussels, 28 November 1986

President: Mrs Angela RUMBOLD

Minister of State,
Department of Education and Science
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows :

Belgium:

Mr D. COENS Minister for Education

Mr A. DAMSEAUX Minister for Education

Denmark:

Mr Bertel HAARDER Minister for Education

Germany:

Mr Anton PFEIFER State Secretary,
Federal Ministry of Education

Mr Gerhard KONOW State Secretary,
Federal Ministry of Higher Education
and Research

Greece:

Mr Antonis TRITSIS Minister for Education and
Religious Affairs

Spain:

Mr Juan Manuel ROJO ALAMINO State Secretary for the
Universities and Research

France:

Mrs Michèle ALLIOT-MARIE State Secretary attached to the
Minister for Education with
responsibility for teaching

Ireland:

Mr Patrick COONEY Minister for Education

Italy:

Mr Giuseppe FASSINO State Secretary for Education

Luxembourg:

Mr Fernand BODEN

Minister for Education

Netherlands:

Mr W.J. DEETMAN

Minister for Education and Science

Portugal:

Mr João de DEUS PINHEIRO

Minister for Education and Culture

United Kingdom:

Mrs Angela RUMBOLD

Minister of State,
Department of Education and Science

Mr Robert DUNN

Under-Secretary of State, Department
of Education and Science

°

°

°

Commission:

Mr Manuel MARIN

Vice-President

EUROPEAN COMMUNITY ACTION SCHEME FOR THE MOBILITY
OF UNIVERSITY STUDENTS (ERASMUS)

The Council held a long and detailed examination of the draft Decision adopting the European Community Action Scheme for the increased mobility of students within the European Community.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to pursue the examination of this item.

ACTION PROGRAMME FOR THE PROMOTION OF YOUTH EXCHANGES
IN THE COMMUNITY - YES FOR EUROPE

The Council took note of an interim report from the Presidency on the draft Decision adopting an Action Programme for the Promotion of Youth Exchanges in the Community - Yes for Europe.

It also took note of the Commission's intention to submit an amendment to its proposal in the light of the Opinions of the European Parliament and the Economic and Social Committee.

The Council invited the Permanent Representatives Committee to continue examining the Commission proposal and to report back to it in time for a forthcoming meeting.

INTRODUCTION OF NEW TECHNOLOGIES IN EDUCATION

The Council took note of an interim report from the Presidency on the progress achieved in respect of the programme for the introduction of new information technologies in Education.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation fixing for the 1987/1988 milk year the guideline figure for the fat content of standardized whole milk imported into Ireland and the United Kingdom. The figure is fixed at:

- for Ireland: 3.60%
- for the United Kingdom: 3.90%.

Customs Union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- increasing the volume of the Community tariff quota opened by Regulation (EEC) No 2377/86 for certain polyethylene terephthalate films falling within subheading ex 39.01 C III a) of the Common Customs Tariff;
- opening allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for:
 - = dried figs falling within subheading ex 08.03 B of the Common Customs Tariff and originating in Spain (1987),
 - = dried grapes falling within subheading 08.04 B I of the Common Customs Tariff and originating in Spain (1987),
 - = ferro-silicon, falling within subheading 73.02 C of the Common Customs Tariff (1987),
 - = ferro-silico-manganese, falling within subheading 73.02 D of the Common Customs Tariff (1987),
 - = ferro-chromium containing not more than 0,10% by weight of carbon and more than 30% but not more than 90% by weight of chromium (super-refined ferro-chromium), falling within subheading ex 73.02 E I of the Common Customs Tariff (1987),

- = certain plywoods of coniferous species, falling within heading No ex 44.15 of the Common Customs Tariff (1987),
- = certain handwoven fabrics, pile and chenille, falling within heading Nos ex 50.09, ex 55.07, ex 55.09 and ex 58.04 of the Common Customs Tariff (1987).

Appointments

The Council appointed on a proposal from the French Government, Mr Thierry LAFONT, member of the European Social Fund to replace Mr J.F. RETOURNARD, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office; ie until 11 December 1987.

Bruxelles, le 27 novembre 1986

NOTE BIO(86)326 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

Rendez-vous de midi

Préparation Conseil Education (C. Liebana)

La proposition de la Commission en matière de mobilité des étudiants (programme ERASMUS) est pratiquement le seul point à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de l'Education qui se tient à Bruxelles demain. Le but d'ERASMUS est d'accroître la mobilité des étudiants dans la Communauté de sorte qu'à partir de 1992, 10% de la population estudiantine puisse passer une période d'étude dans un autre Etat membre de la Communauté.

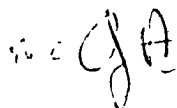
La base juridique de la proposition de la Commission est l'article 128 du Traité qui rend possible l'adoption d'une décision à la majorité simple. Si le Conseil maintient cette base juridique, ERASMUS a de grandes chances d'être approuvé demain. Cependant, plusieurs Etats membres veulent ajouter l'article 235 du Traité comme base juridique, ce qui nécessiterait l'unanimité du Conseil. Dans ce cas, les chances de passage d'ERASMUS seraient compromises car il y a deux Etats membres qui ont pris des positions minimalistes, voire de réserve générale.

La Commission demande 175 millions d'ECUs pour la première période 1987-1989, dont 25 millions d'ECUs pour 1987.

Matériel diffusé

Mémo 145	Préparation Conseil Education
IP 580	Amende au cartel néerlandais des producteurs produits laitiers
IP 579	Conférence européenne sur les brûlures
IP 581	Déclaration de M. Ripa di Meana au sujet de "Europa TV"
IP 582	Rencontre Communauté-Autriche sur la politique de développement en Afrique
Mémo 144	Première réunion du Comité mixte Recherche Autriche-Ce
Mémo 146	Relations CE-Roumanie
IP 583	Concession de droits de pêche communautaire dans les eaux des îles Falkland

Amitiés,



H. PAEMEN

Bruxelles, le 28 novembre 1986

NOTE BIO (86) 326, SUITE 1, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL EDUCATION (C. LIEBANA)

Estimant que les ministres vident de toute sa substance sa proposition sur la mobilité des étudiants (Programme ERASMUS), la Commission a fini par retirer du Conseil cette proposition. "Nous l'avons retirée avant qu'on ne l'assassine", a déclaré aux journalistes le Vice-Président Marin à la sortie de la séance du Conseil.

Le déroulement des discussions avait permis d'établir assez vite que neuf délégations appuyaient la plus grande partie des propositions de la Commission et que, si les trois autres (Royaume-Uni, France et RFA) se déclaraient d'accord quant aux objectifs politiques et à l'opportunité même d'ERASMUS, elles étaient fermement opposées à l'octroi des bourses aux étudiants pendant les trois premières années du programme, qui constituaient sa première phase. Dans le fond, ces trois délégations envisageaient une enveloppe financière nettement moins importante que celle de 175 MECU demandée par la Commission quoique elles n'ont jamais avancé aucun chiffre.

D'autres divergences subsistaient mais elles étaient moins importantes puisque, quand la présidence britannique a présenté après un déjeuner entre les ministres et la Commission une proposition de compromis, les autres divergences sont tombées.

La proposition de compromis de la présidence britannique comprenait six points : 1.- ERASMUS n'aurait pas de limite dans le temps. 2.- La première phase serait limitée à trois ans (1987-1989) et avant la fin 1989 le Conseil réexaminerait le programme pour voir si et comment il y aurait lieu de le poursuivre. 3.- Les actions 1, 3 et 4 (essentiellement la création d'un réseau européen d'universités) débuteraient le premier janvier 1987, mais l'action 2 (l'octroi des bourses aux étudiants) ne commencerait que dans l'été de 1988. 4.- Pour les actions 1, 3 et 4 le financement serait de 50 MECU pour les trois ans, le financement des bourses étant laissé en suspens dans l'attente des propositions de la Commission. 5.- On créerait un Comité consultatif, comme proposé par la Commission, pour les trois premières années mais la Commission devrait faire rapport sur le programme à chaque Conseil de l'Education, et 6. la base juridique d'ERASMUS serait à la fois les articles 128 et 235 du Traité, ce qui supposait l'unanimité.

Comme plusieurs délégations ont manifesté leur refus de se prononcer sur cette proposition de compromis sans savoir le financement qui serait réservé aux bourses pour les étudiants (quelques unes ont demandé 100 MECU), la présidence britannique a proposé un financement de 35 MECU pour ce chapitre (à comparer aux 50 MECU pour le réseau d'universités). Or, plusieurs délégations ont affirmé que, sans bourses ou sans un financement majoritaire pour les bourses, ERASMUS perdrait toute sa valeur.

En retirant sa proposition, la Commission a estimé que la proposition de la présidence britannique (qui avait été rejetée par la propre délégation du Royaume-Uni estimant l'enveloppe financière trop élevée pour son gouvernement) ne correspondait pas du tout au programme ERASMUS dont la raison d'être est la mobilité des étudiants, celle-ci ne pouvant se faire sans aides financières. La Commission pourrait proposer comme alternative de présenter un programme de coopération inter-universitaire de la Communauté étant donné l'insistance de certaines délégations à financer plutôt les contacts entre les universités pour la création d'un réseau européen.

M. Marin a rappelé, en retirant la proposition de la Commission, que tous les recteurs et doyens des universités européennes avaient envoyé une lettre aux ministres affirmant qu'ils étaient tout à fait capables de créer en réseau dans les meilleurs délais et ajoutant que l'élément fondamental d'ERASMUS est la mobilité des étudiants.

En n'arrêtant pas le programme ERASMUS, les ministres de l'Education n'ont pas pu affecter les 25 MECU que leurs collègues des finances, d'habitude moins généreux, avaient déjà réservé pour la première année d'ERASMUS dans le cadre du budget communautaire pour 1987. Cet échec sera sans doute évoqué lors du Conseil Européen qui se tiendra bientôt à Londres, étant donné surtout que deux Conseils Européens précédents --ceux de Milan et de La Haye-- avaient demandé au Conseil des Ministres d'approuver rapidement ce programme, considéré comme une partie importante de l'Europe des citoyens.

Amitiés,


H. PAEMEN